

Diagonales : Obligation alimentaire

20-03-2015

Selon le Code civil, les enfants doivent assistance à leurs ascendants (parents et grands-parents). Si ces derniers sont dans le besoin, ils peuvent demander une pension alimentaire à leurs enfants et petits-enfants.

La Grèce, mère des démocraties, serait justifiée à invoquer cette règle à l'appui de ses demandes de financement. Et la jurisprudence qui s'établirait ainsi ne serait pas défavorable à la France, patrie des Droits de l'homme, si d'aventure elle devait un jour à son tour solliciter ses partenaires européens.

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com